

**Plan Local D'Urbanisme
Commune de Vic-le-Fesq**

Annexes Sanitaires – Assainissement

RESEAU D'EAUX PLUVIALES

La commune n'est pas dotée d'un système de gestion des eaux pluviales. Au-delà du risque d'inondation (cf. paragraphe B.1.7.1), le principal problème rencontré sur le territoire communal est celui du ruissellement des eaux de pluie lors des épisodes de fortes précipitations. Le risque d'inondation est nourri par ce phénomène de ruissellement.

Le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) qui impacte la commune a été approuvé le 03 juillet 2008 et modifié le 19 octobre 2016. Il est de nouvelle génération et impose, dans un délai de 5 ans après son approbation, la réalisation d'un zonage d'assainissement pluvial.

RESEAU D'EAUX USEES

Conformément à la loi sur l'eau de 1992, la commune de Vic-le-Fesq a décidé de définir les grandes orientations techniques nécessaires à son assainissement afin de préserver ses ressources, son milieu naturel et la salubrité publique. La commune est dotée d'un Schéma Directeur d'Assainissement en janvier 2015.

La compétence assainissement est une compétence intercommunale.

1. L'assainissement collectif

Le réseau d'assainissement collectif est un réseau séparatif sur l'ensemble du territoire.

Observations du diagnostic préalable au Schéma directeur en 2015 :

➤ **Station d'épuration :**

Mise en service en 2003, la station d'épuration (STEP) est exploitée en régie par la commune. Elle est implantée à environ 800 mètres au Sud-Ouest du village à proximité du Vidourle et est située en zone inondable (PPRI du Moyen Vidourle). Elle épure les effluents d'assainissement selon un procédé de filtres plantés de roseaux. La capacité nominale de la STEP est de 400 équivalents habitants (eqh).

En 2014, la charge reçue à la station d'épuration était de de 105% pendant la quasi-totalité de l'année (soit 420 eqh). Ceci s'explique par la croissance démographique

que connaît la commune depuis quelques années (croissance annuelle de 4% depuis 2007).

➤ **Systeme de collecte :**

Le réseau collecte les effluents de 188 abonnés (470 habitants environ), soit environ Le poste de relevage de la station est situé en entrée de STEP (en lieu et place de l'ancienne STEP (cf. schéma ci-contre). La charge hydraulique moyenne reçue (en temps sec) est de l'ordre de 63 à 68 m³/j soit 75% à 85% de sa capacité nominale. Des surcharges hydrauliques sont régulièrement observées.

Ainsi, suite à ce diagnostic, il apparaît que la station d'épuration de Vic-le-Fesq est en surcharge face aux effluents collectés par les réseaux, notamment en termes de charges polluantes DCO et DBO5 (24 kg DBO5/j pour une charge maximale autorisée de 25 kg DBO5/j).

L'un des enjeux principaux du schéma directeur est le devenir de cette station sur le court terme (extension) et sur le long terme (création d'une nouvelle STEP).

Au 31 décembre 2015, d'après les données du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, la station d'épuration est conforme en équipement et en performance.

Dans une réflexion globale, la municipalité prendra en compte ces éléments pour l'élaboration de son document d'urbanisme.

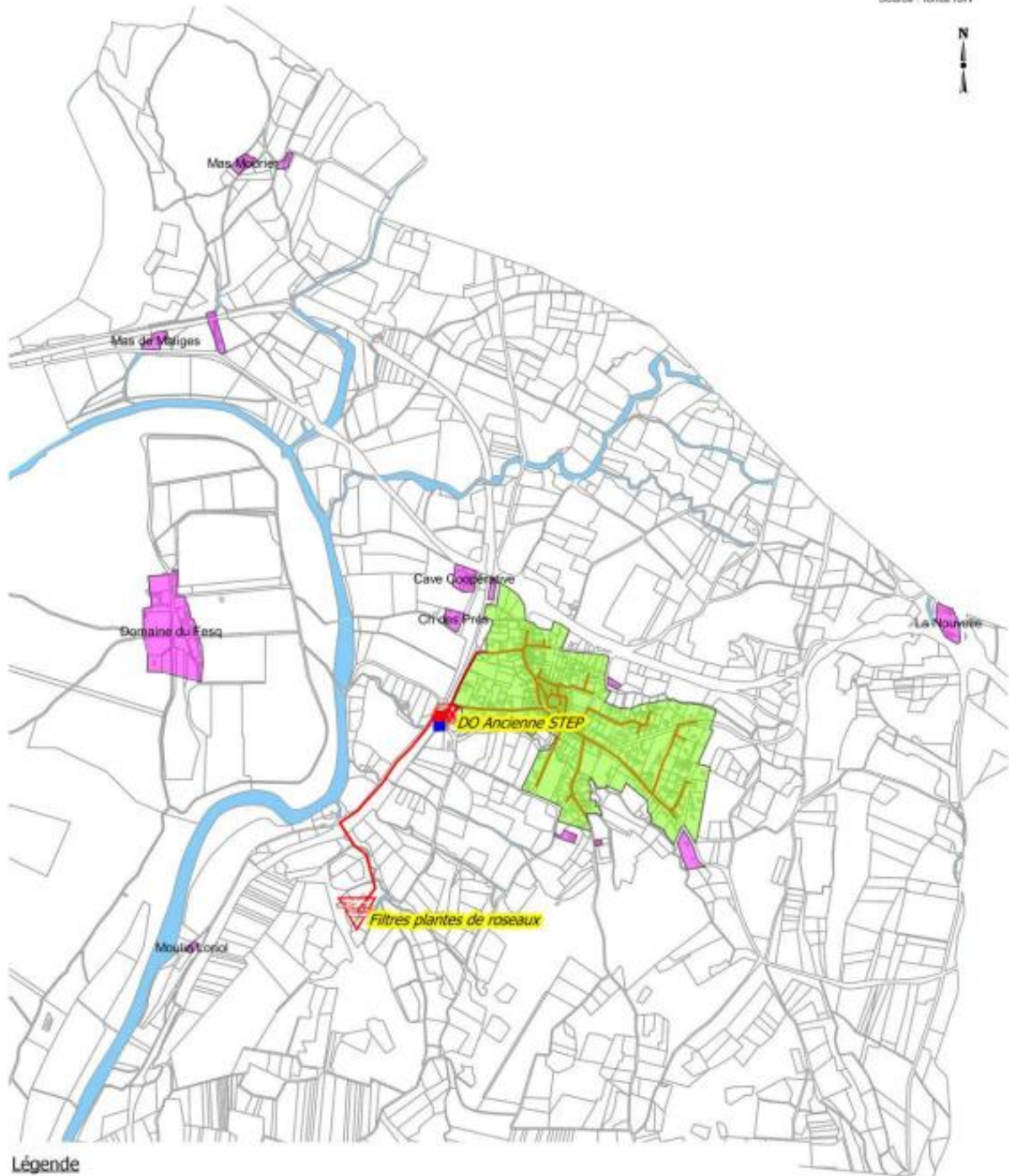
2. L'assainissement individuel

Conformément à la loi sur l'eau du 03/01/1992, la commune de Vic-le-Fesq adhère au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Piémont cévenol.

Créé le 17 janvier 2013, celui-ci a pour mission l'assistance aux particuliers et le contrôle de la dépollution des eaux usées des installations individuelles.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2006, le contrôle de ces installations non-raccordées au tout-à-l'égout est obligatoire et doit être effectué par un SPANC. Ce contrôle est très important car, en cas de non-conformité, ces installations peuvent provoquer des problèmes environnementaux et sanitaires importants par une pollution diffuse des sols.

Sur la commune de Vic-le-Fesq, 17 installations sont concernées par ce type de dispositifs. Leur contrôle a été annoncé pour le mois de janvier 2017 et est toujours en cours.



Légende

- | Réseaux d'assainissement | | Ouvrages d'assainissement | | Zonage d'assainissement | |
|--------------------------|--|---------------------------|----------------------|-------------------------|--|
| | | | Poste de relevage | | Zone urbanisé d'assainissement collectif |
| | | | Ouvrage de délestage | | Zone urbanisé d'assainissement non collectif |
| | | | Station d'épuration | | |

